

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

CODE DE L'ENVIRONNEMENT
Livre II (Milieux Physiques), Titre 1er (Eau et Milieux Aquatiques)
Autorisation « Loi sur l'Eau » et Déclaration d'Intérêt Général
AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE
sur le territoire de la commune du MANS

MISE EN PLACE DE PROTECTIONS LOCALES CONTRE LES INONDATIONS QUARTIER CRETOIS

Par arrêté du 13 Février 2013,

Le Préfet de la Sarthe a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la mise en place de protections locales contre les inondations pour le quartier Crétois sur la commune de Le Mans.

Le dossier avec registre d'enquête sera déposé pendant 32 jours consécutifs **du 05 mars 2013 au 05 avril 2013 inclus en mairie** de LE MANS (principale et annexe). Les documents seront mis aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie principale et de l'annexe à la disposition des personnes qui désireraient en prendre connaissance et consigner éventuellement leurs observations sur le registre d'enquête.

Madame Catherine PAPIN est nommé commissaire enquêteur, titulaire
Monsieur Alain POULTIER est nommé commissaire enquêteur, suppléant.

Les permanences seront tenues comme suit :

COMMUNE DE LE MANS

- **Le mardi 5 mars 2013** de 09h00 à 12h00 (mairie principale place Saint Pierre)
- **Le vendredi 8 mars 2013** de 14h00 à 17h00 (mairie annexe 21 rue des Tilleuls)
- **Le samedi 16 mars 2013** de 09h00 à 12h00 (mairie principale place Saint Pierre)
- **le mercredi 20 mars 2013** de 08h45 à 11h45 (mairie principale place Saint Pierre)
- **le jeudi 28 mars 2013** de 14h00 à 17h00 (mairie annexe 21 rue des Tilleuls)
- **le vendredi 5 avril 2013** de 14h00 à 17h00 (mairie principale place Saint Pierre)

Le Commissaire Enquêteur recevra, en personne, à la mairie du Mans place Saint Pierre et à la mairie annexe 21 rue des Tilleuls, les observations du public. Celles-ci pourront également lui parvenir, par écrit, à la Mairie du MANS (place St Pierre 72 039 LE MANS Cédex)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la Préfecture pendant une durée d'un an

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur. Cette demande devra être adressée au Préfet de la Sarthe - Direction Départementale des Territoires, Service Eau-Environnement, 34 rue de Chanzy – Cité Administrative - 72042 LE MANS CEDEX 9.